


COMITE DE PILOTAGE
**36^{ème} Réunion ordinaire du Comité de pilotage, tenue en ligne via le logiciel ZOOM les
 29, 31 mars 2021 et 02 avril 2021**

Compte-rendu

La trente-sixième réunion ordinaire du Comité de pilotage a été organisée en ligne via le logiciel ZOOM en trois séances les 29, 31 mars et 02 avril 2021. Outre les membres du Comité de pilotage qui ont pris part à ces trois séances, le Coordonnateur national de l'ITIE-Togo et les membres du Secrétariat technique étaient également présents ainsi que les différents consultants concernés. L'ordre du jour adopté se présente comme suit :

Jour 1 : lundi 29 mars 2021

- Présentation du projet de rapport de cadrage relatif aux rapports ITIE 2018 et 2019
- Etude et approbation
- Divers

Jour 2 : mercredi 31 mars 2021

- Présentation du rapport relatif à l'étude sur la gouvernance interne
- Etude et approbation
- Divers

Jour 3 : vendredi 02 avril 201

- Présentation du rapport relatif à l'étude sur la propriété effective
- Etude et approbation
- Divers

Jour 1 : lundi 29 mars 2021

La première séance de la 36^{ème} réunion ordinaire du Comité de pilotage qui a eu lieu le lundi 29 mars 2021 a été consacrée au projet de rapport de cadrage relatif aux rapports ITIE 2018 et 2019. Dix-sept (17) membres du Comité de pilotage ont pris part à cette séance. Après avoir situé le contexte de cette séance qui constitue un préalable au lancement de la collecte et traitement de données des exercices concernés, le Coordonnateur national de l'ITIE-Togo a donné la parole à Monsieur Ghazi Khiari, Expert du cabinet BDO LLP recruté pour l'élaboration des deux rapports.

Selon Monsieur Ghazi, l'étude de cadrage a pour objectif de faire l'analyse des documents juridiques et fiscaux et le recensement des flux de paiement dans le secteur des industries extractives. Elle vise également la compilation des données statistiques sur l'industrie extractive, le calcul d'un seuil de matérialité et la proposition du référentiel ITIE ainsi que la mise à jour du formulaire de déclaration.

L'étude a donc fait mention des entreprises qui seront incluses dans le périmètre de déclaration (27 pour l'année 2018 et 28 pour l'année 2019) et de celles pour qui les agences gouvernementales feront des déclarations unilatérales (122 pour l'année 2018 et 128 pour l'année 2019). Les agences gouvernementales qui feront des déclarations sont au nombre de 8 en plus de 15 préfectures et communes. Les flux de paiement proposés sont au nombre de 51 pour les deux années et le taux de couverture est de 99,15% pour 2018 et 99,45% pour 2019. Le consultant a également présenté

les formulaires de déclarations ainsi que le calendrier de ses travaux. La version finale du rapport 2018 sera disponible en juin 2021 et celle du rapport 2019 en septembre 2021.

La présentation de Monsieur Ghazi a donné lieu à un débat qui a porté sur la certification des données, le seuil de matérialité pour les sociétés d'eau et sur la cause de l'exclusion de la société nationale chinoise des travaux de ponts et chaussées (SNCTPC) du périmètre de déclaration

A la suite du débat, le Coordonnateur national a informé les membres qu'une formation en ligne sera organisée à l'endroit des entités déclarantes sur le remplissage des formulaires.

A la fin, le rapport de l'étude de cadrage a été adopté sous réserve des amendements ainsi que d'autres observations qui sont attendues au plus tard le jeudi 1^{er} avril 2021 à 17 heures 30 minutes.

Démarrée à 15 heures 27 minutes, cette première séance de la 36^{ème} réunion ordinaire du Comité de pilotage a pris fin à 17 heures 18 minutes.

Jour 2 : mercredi 31 mars 2021

La deuxième séance de la 36^{ème} réunion ordinaire du Comité de pilotage a réuni quatorze (14) membres et a porté sur le rapport définitif du consultant recruté pour la gouvernance interne des organes de l'ITIE-Togo. Ouvert à 10 heures 25 minutes, la séance a été présidée par Monsieur DEDJI. Après les mots de bienvenue, la parole a été donnée au consultant, Monsieur Tim Bittiger pour la présentation des résultats de ses travaux.

Monsieur Bittiger, dans son intervention, a souligné que l'objectif de ses travaux est d'orienter l'ITIE-Togo dans ses efforts de développer et de mettre en œuvre les mesures correctives visant à combler les faiblesses identifiées par la Validation 2020. Les résultats de sa consultance sont donc conçus pour permettre à l'ITIE-Togo de répondre aux demandes du Conseil d'administration internationale de l'ITIE. Le travail de Monsieur Bittiger a donc porté sur sept (07) points à savoir :

- l'analyse institutionnelle ;
- les textes de gouvernance ;
- la représentativité des membres des organes de l'ITIE-Togo ;
- les modalités de fonctionnement ;
- le plan d'action 2021-2025 ;
- et le mécanisme de financement pérenne.

Pour chaque point développé, le consultant a formulé des recommandations dont la mise en œuvre permettra d'améliorer la gouvernance interne de l'ITIE-Togo et de trouver un financement pérenne pour la mise en œuvre.

Après la présentation, les membres du Comité de pilotage ont fait des commentaires d'appréciation du document qui a été adopté à l'unanimité.

Les mots de remerciement au consultant et à tous les participants par le président de séance a mis fin à la réunion à 11 heures 50 minutes.

Jour 3 : vendredi 02 avril 2021

La présentation du rapport final de l'étude sur la propriété réelle a constitué l'objet de la troisième séance de la 36^{ème} réunion ordinaire du Comité de pilotage de l'ITIE-Togo. Elle a eu lieu le vendredi 02 avril 2021. La rencontre a connu la participation de quinze (15) membres du Comité de pilotage. A la suite des mots de bienvenue du président de séance, Monsieur DEDJI, la parole a été donnée au Consultant Monsieur Karim Lourimi pour son exposé.

Selon lui, l'objectif de la présente étude est de proposer une note d'orientation permettant une divulgation systématique de l'identité des bénéficiaires effectifs des entreprises opérant dans le secteur extractif au Togo. Le conciliateur a souligné que la propriété effective peut être un projet fédérateur à intégrer par les administrations publiques pour un usage multiple pour que cela soit utile.

Le travail a porté sur plusieurs points à savoir :

- l'étude comparative de la notion des bénéficiaires effectifs et des personnes politiquement exposées ;
- le benchmark des pays ayant mis en place un cadre légal pour la divulgation des données sur les bénéficiaires effectifs ;
- la divulgation des données sur les bénéficiaires effectifs et les personnes politiquement exposées ;
- et la mise en œuvre de la feuille de route sur les bénéficiaires effectifs.

Dans les annexes, le conciliateur a proposé un formulaire pour la déclaration des propriétaires effectifs et des personnes politiquement exposées.

Son exposé a suscité des discussions autour de la structure appropriée où les sociétés doivent faire les déclarations de leur identité, à la création, afin d'éviter des redondances. Pour finir le rapport a été adopté à l'unanimité des membres présents.

A la fin des travaux, le Coordonnateur national a félicité le consultant pour la qualité du document et de la présentation. Il a sollicité sa disponibilité pour la formalisation de la propriété réelle au Togo et pour tout autre besoin y afférent.

Débutée à 10 heures 45 minutes, la réunion a été clôturée à 12 heures 55 minutes par des mots de remerciements du président de séance à tous les membres pour leur participation active à ces trois séances de la 36^{ème} réunion et a félicité le Secrétariat technique pour le choix des trois différents consultants au vu de la qualité des rapports présentés.

Adopté à Lomé, le 14 juillet 2021

*Pour le Comité de pilotage
Séances ordinaires des 29, 31 mars et 02 avril 2021 2020*

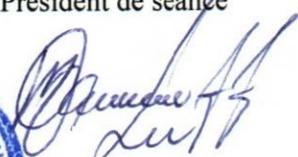
Le Coordonnateur national



Didier Kokou AGBEMADON



Le Président de séance



Tchitchi DEDJI

